

## CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL ÉTUDIANTS

*Validée par le conseil d'école de l'INSPÉ du 31 mai 2017 (Délégation n° 2017/CE-07)*

*Validée par le conseil d'administration de l'UPF du...*

Entre l'**Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de la Polynésie française (INSPÉ)**, ci-après dénommée l' « INSPÉ » et représentée par son directeur, M. Jean CHAUMINE, d'une part,

et

**M./Mme.....(n° étudiant :.....)**, étudiant de l'INSPÉ, ci-après dénommé(e) « l'emprunteur », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de fixer les conditions dans lesquelles le matériel audiovisuel du Service numérique et innovation de l'INSPÉ peut être prêté à l'étudiant nommé ci-dessus, régulièrement inscrit à l'INSPÉ, dans le cadre du projet pédagogique suivant (dont la réalité est attestée par la signature du responsable pédagogique du parcours dans lequel l'étudiant est inscrit) :

.....  
.....

### Article 2 : Matériel prêté

L'INSPÉ met gratuitement à la disposition de l'emprunteur le matériel désigné dans la fiche de prêt annexée à la présente convention, dans les conditions fixées par les dispositions de la présente convention.

### Article 3 : Modalités d'emprunt

L'emprunt du matériel est réalisé auprès du Service numérique et innovation situé dans les locaux de l'INSPÉ. Lorsqu'il réalise son premier emprunt de l'année universitaire en cours, l'emprunteur doit obligatoirement fournir les pièces suivantes :

- la présente convention datée et signée de l'emprunteur et du directeur de l'INSPÉ ;
- la fiche de prêt annexée à la présente convention dûment remplie et signée ;
- une copie de sa carte d'étudiant.

Une fiche de prêt, annexée à la présente convention, doit être remplie et signée par les parties lors de la mise à disposition et du retour du matériel prêté. Elle précise les caractéristiques du matériel prêté, son état de fonctionnement, les éventuels accessoires qui l'accompagnent, la date de mise à disposition et la date de retour du matériel prêté.

L'emprunt peut être renouvelé avec l'accord du directeur de l'INSPÉ. Les parties doivent alors préciser dans la fiche de prêt la date du renouvellement du prêt et la nouvelle date de retour du matériel prêté.

#### **Article 4 : Conditions d'utilisation**

L'emprunteur est tenu de ne pas apporter de modifications à la structure et à la configuration du matériel prêté.

Il s'engage à utiliser le matériel prêté dans le seul cadre de sa formation à l'INSPÉ, de ses activités d'enseignement ou de ses activités de recherche.

Il s'engage également à ne pas mettre le matériel prêté à la disposition de tiers.

Il est tenu d'assurer lui-même la sauvegarde de ses données personnelles avant la restitution du matériel.

En cas de dysfonctionnement, le matériel doit être immédiatement remis au Service numérique et innovation. Tout dysfonctionnement doit être mentionné dans la fiche de prêt.

#### **Article 5 : Responsabilités**

Le prêt est individuel et n'engage que le seul emprunteur désigné dans la présente convention. En cas de non-respect des dispositions de la présente convention et des éléments figurant sur la fiche de prêt, l'INSPÉ a la possibilité de mettre fin unilatéralement à la présente convention et d'exclure temporairement ou définitivement l'emprunteur du système de prêt de matériel. L'emprunteur est seul responsable de toute utilisation frauduleuse ou illicite du matériel prêté. En cas de non restitution du matériel prêté ou de restitution d'un matériel détérioré, l'INSPÉ a la possibilité de saisir la section disciplinaire de l'Université de la Polynésie française et/ou de contraindre l'emprunteur au remboursement du matériel à sa valeur d'achat (toutes taxes comprises) ou au paiement d'une somme égale au montant de sa réparation.

En cas de vol du matériel prêté, l'emprunteur est tenu d'avertir immédiatement le Service numérique et innovation et de fournir à l'INSPÉ dans les plus brefs délais les pièces attestant du dépôt de plainte pour vol.

Fait en deux exemplaires à Punaauia, le ...../...../..... .

Signature de l'emprunteur	Signature du directeur de l'INSPÉ	Signature du responsable pédagogique
<i>Lu et approuvé</i>		
M./Mme .....	M. Jean CHAUMINE	M./Mme .....

**FICHE DE PRÊT***Annexée à la « Convention de prêt de matériel – Étudiants »***Identité de l'emprunteur**

Nom et prénom	
Numéro étudiant	
Parcours	
Téléphone	
Courriel	.....@etudiant.upf.pf

Désignation du matériel emprunté	Numéro d'inventaire	Numéro de série

<b>Prêt initial du ..... au .....</b>	
<b>Signatures lors de l'emprunt</b>	
Le membre du service : M./Mme .....	L'étudiant
<b>Remarques lors du retour le .....</b>	
<b>Signatures lors du retour</b>	
Le membre du service : M./Mme .....	L'étudiant

<b>Renouvellement du ..... au .....</b>	
<b>Signatures lors de l'emprunt</b>	
Le membre du service : M./Mme .....	L'étudiant
<b>Remarques lors du retour le .....</b>	
<b>Signatures lors du retour</b>	
Le membre du service : M./Mme .....	L'étudiant